

PARTAGER SES PHOTOS

Chaque fête ou sortie de classe est l'occasion de prendre des photos ; se pose ensuite la question de savoir comment les partager.

1 Choisir un hébergeur

Les sites permettant d'héberger des photos en ligne sont nombreux et gratuits pour la plupart d'entre eux. **Exemples : Flickr ou Picasa.**

2 S'inscrire

Il faut généralement **ouvrir un compte**. Attention, pour s'inscrire sur Picasa, il faut au préalable créer un compte Google. Pour cela, il suffit de se rendre sur www.google.fr puis de cliquer sur « Connexion » en haut à droite. Une page s'ouvre. Cliquez ensuite sur « Créez un compte maintenant ».

3 Télécharger ses photos

Une fois les photos numériques transférées sur l'ordinateur, il faut les télécharger sur le site : une par une ou par dossier complet (cela dépend des sites).

4 Visualiser les photos

Avant d'inviter les personnes à visualiser son album, le mieux est de le **visualiser soi-même une première fois**. Il est également possible de trier les photos et d'ajouter des légendes.

5 Partager ses photos

Qui peut accéder aux photos ? On peut **choisir de ne montrer les photos qu'à certaines personnes autorisées** à les voir (par mail ou mot de passe).

6 Récupérer des photos en ligne

La plupart des sites proposent aux visiteurs de télécharger les photos en haute définition pour les conserver ou les imprimer.

Exemple de texte à diffuser aux parents

Il est envisagé de diffuser dans [le journal de l'établissement, le site Internet...] des photos de votre enfant prises à l'occasion de différents événements qui ponctuent la vie scolaire. Nous vous proposons donc de bien vouloir nous donner votre accord à l'aide du coupon joint.

Ne pas oublier !

- Toujours demander l'autorisation aux parents de prendre des photos de leurs enfants et de les publier sur Internet.
- Ne jamais publier de photos gênantes de ses amis ou de soi-même, car leur diffusion est incontrôlable.

En lien

- **La fiche 1 :**
Créer un blog ou un site web.